



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

Date de la convocation 21 Mars 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis, M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal, M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>

Objet : Syndicat mixte de gestion du Salagou – Désignation des représentants de la Communauté de communes suite à la modification des statuts du Syndicat.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que suite à l'adhésion respective des communes de LACOSTE et CELLES, à la Communauté de Communes du Clermontais et à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, le Syndicat mixte de gestion du Salagou a engagé une modification de ses statuts, récemment approuvée par arrêté préfectoral.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20120327-2012-03-28-37-DE Date de télétransmission : 03/04/2012 Date de réception préfecture : 03/04/2012</p>

Cette modification portait sur la répartition de la représentation au sein du Syndicat mixte, le siège accordé aux communes non adhérentes à une intercommunalité, soit LACOSTE et CELLES ne se justifiant plus.

Par cette modification statutaire, ce dernier siège a été attribué à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, qui compte désormais 3 sièges contre 2 auparavant.

Il ajoute que conformément à l'article 7.1 des statuts du Syndicat mixte, la répartition des sièges entre les différents membres au sein du Comité syndical est la suivante :

- Département : 9 sièges,
- Communauté de communes du Clermontais : 5 sièges,
- Communauté de communes du Lodévois et Larzac : 3 sièges,
- Communauté de communes Avène / Orb / Gravezon : 1 siège.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes, suite à cette recomposition du Comité syndical.

Pour mémoire, le Conseil Communautaire avait désigné, par délibérations en date du 28 avril 2008 et du 09 décembre 2009, les représentants suivants :

Membres titulaires :

Mme FONT Chantal
Mme THIERS Odile
M. SOULAYROL Alain
M. COSTE Bernard
M. NAVAS Gabriel

Membres suppléants :

M. DUPONT Laurent
M. SATGER Jean Noël
M COSTES Jean.
M. LUGAGNE Jérôme
M. LANDRY Gérard

En conséquence il est proposé au conseil de se prononcer sur la désignation des représentants titulaires de la Communauté de communes du Clermontais et de leurs suppléants.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DESIGNE les représentants suivants en tant que représentant de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Comité syndical.

Membres titulaires :

Mme FONT Chantal
Mme THIERS Odile
M. SOULAYROL Alain
M. COSTE Bernard
M. NAVAS Gabriel

Membres suppléants :

M. DUPONT Laurent
M. SATGER Jean Noël
M COSTES Jean.
M. LUGAGNE Jérôme
M. LANDRY Gérard

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.